



PRISE DE VUE AERIENNE PAR DRONE

" DEROULEMENT D'UNE MISSION "

1. INTRODUCTION

Le drone est l'outil indispensable pour des prises de vue nécessaire de nos jours à la communication et avoir un environnement immédiat.

Airevenpro vous détaille le déroulement d'une mission pour des prises de vues aériennes dans les règles de sécurité.

Airevenpro a un numéro de déclaration d'activé enregistré à la DGAC.
Nous avons donc une obligation de travailler en toute sécurité tel que l'homologation du matériel avec une maintenance obligatoire.

2. PRISE DE RENDEZ VOUS

Un premier contact est nécessaire pour obtenir les données d'entrées afin d'expliquer le déroulement d'une mission de prise de vues, à savoir de connaître le détail du bien immobilier, la situation géographique exacte, un détail de l'environnement (ligne haute tension, émetteur radio, aéroport, centrale nucléaire...), définition des enjeux de la photo, des angles apportés, explication des besoins et le rôle du plan de vol pour le drone avec en finalisation une date d'intervention.

3. PREPARATION DE LA MISSION

Il s'agit de la partie autorisation et sécurité composé de :

- Un dossier d'autorisation préfectoral
- Un protocole de vol avec la division aérienne si nécessaire et suivant la zone des contraintes
- Consultation météo pour les conditions de vol, beau temps et vents inférieurs à 20km/h
- Préparation du plan de vol en fonction des prises de vue
- Carnet de vol
- Mesures de sécurité à mettre en œuvre

4. MOYENS TECHNIQUES ET RESSOURCES HUMAINES

- Un télépilote certifié DGAC
- Un cadreur si la mission le nécessite avec autorisation de se trouver en zone de vol.
- Principalement machine de marque Yuneec H520 homologué DGAC pour scénarios S1-S2-S3
- Camera Yuneec CGO capteur 1/3", format photo JPEG, résolution photo 1920px1080px ou en vidéo UHD-4K 3840p x 2160p pour 60ims-f28mm ou obj. 28mm- F2.8, résolution photo 5472x3648 px, ou une autre machine pour une résolution différente.
- Un moniteur pour le retour vidéo au sol, permet au client de suivre la prise de vue, avec la possibilité du retour vidéo en immersion.
- Moyens de sécurité pour protéger le pilote et la machine (casque, gilet signalétique, piste d'atterrissage)
- Classeur administratif des autorisations en possession du télépilote
- Balisage de la zone de vol atterrissage /décollage (cônes, rubalise, chaine)

5. ZONE DE VOL

Suivant le type de vol il y a 4 types de scénarios, nous utiliserons le plus courant le S3 en zone peuplée.

La hauteur de vol est limitée à 150m, à une distance de 100m du télépilote suivant la localisation et zone de contrôle aérien CTA, en zone de no fly ce qui est le cas en ile de France, nous devons alors obtenir un accord écrit de la division aérienne de l'aéroport d'où dépends la zone de vol. (Orly, Roissy,.....)

En règle générale nous obtenons une autorisation avec une restriction de hauteur de vol sur un créneau horaire défini à l'avance.

6. PRISES DE VUES

Nous réalisons un ensemble de prises de vue sur l'ensemble des vols, ensuite nous faisons un tri pour le nombre photos commandées,

Nous mettons à disposition les photos sur un serveur on line "Wetransfert" pour des fichiers volumineux ou en variante sur un support informatique tel qu'une clé usb offerte.

Les photos sélectionnées sont la propriétés du client, les autres sont détruites et ne sont pas la propriété d'Airevenpro, et cela jusqu'au paiement intégrale de la mission.

7. DEPLACEMENTS

Les déplacements sont calculés suivant un barème de l'administration fiscale.

Sur les communes d'Issy les Moulineaux, Vanves, Clamart, Boulogne Billancourt sont offerts.

En région parisienne dans un rayon de 30km, ils sont calculés sur un forfait de 60€ HT, il pourra engendré un coût supplémentaire au delà de cette distance.

Nous pouvons étudier tout autre proposition tarifaire suivant les cas.

8. TARIF

Pour une prise de vue traditionnelle nous comptons la partie démarche administrative qui représente une heure de travail, plus les heures de la mission de vol nécessaire.

Le taux horaire est de 80€ HT.

Ce tarif est valable pour les missions de prises de vue aériennes les plus courantes.

Nous pouvons étudier sur devis tous cas particulier.

9. CONCLUSION

Une réalisation de prise n'est pas aussi simple que l'on croit, il ne s'agit pas de décoller avec un drone et de survoler pour prendre des photos.

Cette activité est bien réglementée autant pour les vols que pour les professionnels.

L'opérateur est responsable de la mise en œuvre des dispositions sur la sécurité des vols, du respect des exigences applicables au drone qu'il exploite et au télépilote qu'il emploie.

Cela nous amène bien entendu à un coût justifié de l'heure et du déplacement tel que nous l'avons détaillé afin de bien se rendre compte de la prestation de vue aérienne.

Prenez de la hauteur avec DRONIMO, département immobilier d'Airevenpro.